

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 janvier 2011

CP 11/01-19

L'an deux mil onze, le 17 janvier à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Étaient excusés : MM. Massip et Moignard.

CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION 2007-2013

VOLET TERRITORIAL

CONTRATS DE PAYS :

- MONTALBANAIS

- MIDI-QUERCY

- PAYS GARONNE-QUERCY-GASCOGNE :

PROGRAMMES OPERATIONNELS 2010 PHASE 2

Préalablement à l'examen des dossiers à l'ordre du jour de la séance, je vous rappelle que la politique des pays et agglomérations s'inscrit dans le cadre du volet territorial du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013, sur la base de la convention d'application spécifique signée le 18 décembre 2007 entre l'Etat, le Conseil Régional et les Conseils Généraux de Midi-Pyrénées. Pour sa part, le Conseil Général a délibéré sur ce volet territorial lors de ses Assemblées Plénières des 1^{er} et 2 mars et 29 juin 2007 puis du 23 juin 2008.

En Tarn-et-Garonne, ont été reconnus 3 pays qui couvrent l'intégralité du territoire départemental : le Pays Midi-Quercy, le Pays Garonne -Quercy-Gascogne et le Pays Montalbanais. Les 3 conventions territoriales visant à définir les enjeux prioritaires de chacun des pays, ont été signées le 9 février 2009 par l'ensemble des partenaires.

Celle de la Communauté d'Agglomération Montauban Trois Rivières a été signée le 19 octobre 2009.

Compte tenu de l'état d'avancement de ce volet territorial en Tarn-et-Garonne, et conformément à la délégation de compétence en matière de politique territoriale consentie à la Commission Permanente, celle-ci est amenée à délibérer aujourd'hui sur le contenu des programmes opérationnels 2010 phase 2 :

- du contrat de Pays Montalbanais,
- du contrat de Pays Midi-Quercy,
- du contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne.

I – LE CADRE D'INTERVENTION DEFINI PAR L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION D'APPLICATION

a/ Des conditions précisées :

- Les programmes opérationnels annuels peuvent faire l'objet d'une programmation scindée en 2 ou 3 phases,
- Les porteurs de projets doivent adresser, à chacun des financeurs, des dossiers finalisés justifiant l'imminence de l'opération, et ce, 6 semaines avant la tenue du comité territorial de concertation et de pilotage,
- Le comité territorial de concertation et de pilotage a pour mission d'élaborer les programmes opérationnels en cohérence avec la stratégie territoriale,
- Le comité des financeurs, composé de l'Etat, de la Région et du Département, a pour mission de coordonner et stabiliser les plans de financement de chacun des projets composant le programme opérationnel.

Il appartient, en dernier lieu, à chacun des partenaires institutionnels de soumettre les programmes opérationnels à la validation de leurs instances décisionnelles.

b/ Des domaines plus ciblés : L'accompagnement du développement économique, le développement du tourisme, les services essentiels en espace rural, la création d'équipements structurants, l'habitat et le cadre de vie.

II - LE POSITIONNEMENT DU CONSEIL GENERAL

a/ Les modalités antérieures sont reconduites :

- Pour les dossiers relevant des communes des pays ou de l'agglomération (hors ville de Montauban) :

L'intervention financière du Conseil Général, comme cela a été mis en application tant dans le cadre des contrats de terroirs (1994-2000) que de pays (2000-2006), **s'opérera au cas par cas**, en fonction de la faisabilité des projets présentés et au regard de ses politiques traditionnelles d'accompagnement. Conformément au présent dispositif contractuel, il appartient au comité des financeurs d'assurer la cohérence, le cas échéant, entre les participations Etat, Europe, Région et Conseil Général.

- Pour les dossiers relevant du territoire de la commune de Montauban :

L'Assemblée Départementale, dans sa séance plénière du 23 juin 2008, a maintenu sa position telle qu'arrêtée lors de sa session du 14 décembre 2004 : les interventions financières du Conseil Général, sur la commune de Montauban, ne prendront en compte que les projets présentant un intérêt départemental dans les domaines du social, de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'environnement.

b/ Les modalités d'instruction et de décision sont également reconduites :

- Les subventions de principe affichées dans les programmes sont, pour le Département, de deux types :

- subventions classiques accordées au titre des politiques traditionnelles, étant entendu que toute opération inscrite à un contrat sera financée en priorité,

- subventions spécifiques aux contrats, imputées sur les lignes budgétaires existantes et allouées selon des modalités particulières et non reproductibles en dehors du contrat de développement concerné.

- La mise en œuvre du programme se réalise, opération par opération, selon la procédure suivante :

- le dépôt, par le maître d'ouvrage concerné public ou privé, d'un dossier de demande de subvention auprès de chacun des partenaires indiqués au contrat et cela pour chacune des opérations inscrites. Les dossiers seront constitués et instruits selon les modalités propres à chaque collectivité,

- l'octroi des aides par les financeurs annoncés au programme, étant entendu que les sommes inscrites au document contractuel représentent le montant maximum susceptible d'être alloué.

En effet, l'instruction de chaque dossier par les services compétents permettra de fixer le montant définitif de la subvention et cela dans la limite des montants mentionnés au contrat. Les aides ainsi calculées feront l'objet de décisions attributives de subvention de forme traditionnelle et spécifique à chaque financeur.

III – LE CONTRAT DE PAYS MONTALBANAIS : le programme opérationnel 2010 phase 2 (4^{ème} programmation) (annexe 1)

L'association du Pays Montalbanais (34 communes pour 101 648 habitants) comprend :

- 3 communautés de communes : Sud Quercy Lafrançaise, Terroir Grissoles/Villebrumier, Garonne et Canal

- une communauté d'agglomération : Montauban Trois Rivières

- et 3 communes isolées : Canals, Fabas, Pompignan.

La convention territoriale signée le 9 février 2009 avec les partenaires Etat, Région et Département, arrête, pour 2008-2013, les orientations prioritaires suivantes :

Axe 1 : Maîtriser l'étalement urbain et organiser l'aménagement du territoire pour offrir un cadre de vie de qualité aux habitants du territoire

Mesure 1 : Maintenir un équilibre territorial en renforçant l'attractivité des centres bourgs,

Mesure 2 : Engager une politique cohérente et coordonnée de l'habitat et du logement articulée avec l'agglomération montalbanaise,

Mesure 3 : Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel et architectural,

Axe 2 : Conforter l'attractivité économique autour d'un bassin d'emploi au coeur du pôle de croissance régional et diffuser le développement économique sur l'ensemble du territoire

Mesure 4 : Consolider une politique d'accueil des entreprises et favoriser le développement d'une agriculture durable,

Mesure 5 : Favoriser l'essor d'une économie touristique adaptée aux potentialités du territoire,

Axe 3 : Développer une politique concertée de déplacements

Mesure 6 : Favoriser la mobilité des habitants et mettre en œuvre une politique cohérente et coordonnée des déplacements,

Axe 4 : Offrir des services aux populations pour renforcer l'équilibre social

Mesure 7 : Elaborer un projet culturel de territoire et développer l'offre culturelle sur l'ensemble du pays,

Mesure 8 : Développer et renforcer la qualité des services au public,

Axe stratégique transversal : Animer les démarches de développement durable

Mesure 9 : Mise en oeuvre d'une politique de développement durable,

Mesure d'accompagnement : Animation et ingénierie territoriale.

Le programme opérationnel 2010 phase 2, suite au comité territorial de concertation et de pilotage du 8 décembre 2010 et au comité des financeurs du 10 décembre 2010, porte sur un **volume d'investissements de 2 366 576 € HT** pour **13 projets** et soutenus par les financements connus à ce jour de la façon suivante :

EUROPE	79 920,00 €	3,38%
ÉTAT	107 730,00 €	4,55%
RÉGION	80 858,00 €	3,42%
DÉPARTEMENT	246 346,00 €	10,51%
AUTRES FINANCEURS	368 250,00 €	15,56%
TOTAL	883 104,00 €	37,42%

IV– LE CONTRAT DE PAYS MIDI-QUERCY : le programme opérationnel 2010 phase 2 (5^{ème} programmation) (annexe 2)

Quatre communautés de communes :

- Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- Quercy Vert
- Quercy Caussadais
- Terrasses et Vallées de l'Aveyron

regroupant 49 communes, ont créé en janvier 2003 le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy pour contribuer au développement et à l'aménagement de ce territoire. La population du pays est de 45 580 habitants au 1^{er} janvier 2010.

La convention territoriale, signée le 9 février 2009, définit la stratégie et les axes de développement pour la période 2008-2013. Elle se décline en 3 axes et 9 mesures opérationnelles :

Axe 1 : un territoire équitable

Mesure 1 : miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance,

Mesure 2 : développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale,

Axe 2 : un territoire viable

Mesure 3 : favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables,

Mesure 4 : maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables,

Axe 3 : un territoire vivable

Mesure 5 : réaliser des équipements structurants pour le territoire,

Mesure 6 : promouvoir une politique de l'habitat globale et durable,

Mesure 7 : préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire,

Mesures régionales spécifiques

Mesure 8 : la dotation spécifique "vocation territoriale et expérimentation" ,

Mesure 9 : le Grand Projet Pays (GPP).

La cinquième programmation, approuvée le 10 novembre par le Comité Territorial de Concertation et de Pilotage (CTCP) et suite au Comité des Financeurs du 10 décembre dernier, comporte **27 projets** pour un investissement de **4 433 284 € HT** et des financements prévisionnels répartis comme suit :

EUROPE*	138 992,00 €	3,14%
ÉTAT	324 664,00 €	7,30%
RÉGION	333 490,00 €	7,50%
DÉPARTEMENT	664 247,00 €	15,00%
AUTRES FINANCEURS	20 729,00 €	0,47%
TOTAL	1 482 122,00 €	33,41%

*y compris LEADER

V - LE CONTRAT DE PAYS GARONNE-QUERCY-GASCOGNE : le programme opérationnel 2010 phase 2 (5^{ème} programmation) (annexe 3) :

Organisé en Syndicat mixte, créé le 25 juin 2002, (soit 113 communes et 86 893 habitants), le pays regroupe 8 communautés de communes (dont 3 au sein d'un syndicat mixte) et 6 communes non adhérentes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, soit :

- les communautés de communes du Quercy Pays de Serres, de Montaigu Pays de Serres, de la Lomagne tarn-et-garonnaise, des Deux Rives et du Pays Garonne et Gascogne,

- le syndicat mixte des 3 provinces avec 3 communautés de communes Castelsarrasin-Moissac, Terrasses et Plaines des 2 cantons, Sère Garonne et Gimone, et 4 communes isolées : Boudou, Durfort Lacapelette, Lizac et Montesquieu

- et 2 communes isolées : Cazes-Mondenard et St Amans de Pellagal, (Bourg de Visa, Fauroux et Touffailles ont rejoint la communauté de communes de Quercy pays de Serres, Brassac, Lacour de Visa, St Nazaire de Valentane celle de Montaigu).

La convention territoriale, signée le 9 février 2009, définit les enjeux suivants pour les 6 années à venir :

Axe 1 : Affirmer la compétitivité du territoire par le développement économique

Mesure 1 : Créer de nouvelles conditions d'accueil pour les entreprises et les zones d'activités et renforcer la qualité de l'existant dans une démarche de qualité environnementale,

Mesure 2 : Restructurer et moderniser le tissu commercial et artisanal,

Mesure 3 : Développer le potentiel touristique,

Mesure 4 : Le Grand Site Touristique de Moissac,

Mesure 5 : Soutenir l'agriculture,

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire par une offre de services et un cadre de vie de qualité

Mesure 6 : Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,

Mesure 7 : Développer les systèmes de transport privilégiant l'intermodalité,

Mesure 8 : Assurer les services à la population,

Mesure 9 : Pour un projet culturel de Pays,

Axe 3 : Dispositions spécifiques régionales :

Mesure 10 : Le Grand Projet de Pays (GPP),

Mesure 11 : Développer des actions innovantes et favoriser l'expérimentation.

Le programme 2010 phase 2 (5^{ème} programmation depuis 2009), suite au Comité des Financeurs du 10 décembre 2010, porte sur **17 projets** pour un volume d'investissements de **3 069 149 € HT**. Les aides des partenaires institutionnels connues à ce jour sont les suivantes :

EUROPE		
ÉTAT	80 000,00 €	2,61%
RÉGION	378 032,00 €	12,32%
DÉPARTEMENT	470 876,00 €	15,34%
AUTRES FINANCEURS		
TOTAL	928 908,00 €	30,27%

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la convention d'application du volet territorial signée le 18 décembre 2007 entre l'Etat, le Conseil Régional et les Conseils Généraux de Midi-Pyrénées, dans le cadre du contrat de projets Etat Région 2007-2013,

Vu les délibérations de l'Assemblée des 2 mars et 29 juin 2007 et 23 juin 2008 concernant le volet territorial,

Vu les conventions territoriales signées le 9 février 2009 par l'ensemble des partenaires pour le Pays Midi-Quercy, le Pays Garonne - Quercy-Gascogne et le Pays Montalbanais et celle signée le 19 octobre 2009 pour la communauté d'agglomération Montauban Trois Rivières,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, tel que défini en annexes, le contenu des programmes opérationnels 2010 phase 2 :
 - . contrat de **Pays Montalbanais** (4ème programmation), pour un volume d'investissements de 2 366 576 € HT portant sur 13 projets (annexe 1),
 - . contrat de **Pays Midi-Quercy** (5ème programmation), pour un volume d'investissements de 4 433 284 € HT portant sur 27 projets (annexe 2),

. contrat de **Pays Garonne-Quercy** (5ème programmation), pour un volume d'investissements de 3 069 149 € HT portant sur 17 projets (annexe 3) ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, le cas échéant, au nom et pour le compte du département, les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ASSOCIATION DU PAYS MONTALBANAIS

CONVENTION TERRITORIALE 2008-2013

PROGRAMME D' ACTIONS 2010 phase 2 (4ème programmation)

suite au comité des financeurs du 10 décembre 2010 en vue de la Commission Permanente du 17 janvier 2011

PAYS MONTALBANAIS : Programme 2010 phase 2 (4ème programmation)

suite au comité des finances du 10 décembre 2010 en vue de la Commission Permanente du 17 janvier 2011

Les plans de financement indiqués sont prévisionnels, ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers après accord de l'assemblée délibérante du Conseil Régional et du Conseil Général et des comités de programmation de l'Etat et de l'Europe

CP 11/01-19ann1

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Total aides pub.		Europe	Etat	Région	Conseil Général	Autres	Autofin.				
Axe Stratégique 1 : Maîtriser l'étalement urbain et organiser l'aménagement du territoire pour offrir un cadre de vie de qualité aux habitants du Pays Montalbanais																
Mesure 1 : Maintenir un équilibre territorial en renforçant l'attractivité des centres bourgs																
Aménagement des chemins du Rec et de la Croix de Prince	Pompignan	Commune		215 975	43 195	7				43 195	7					
Création d'une liaison entre le bourg et le hameau de Loubéjac	L'honor de Cos	Commune		150 450	36 000	24		DETR à s	11 600	8	24 400	16				
Aménagement du quartier Saint Julien (1ère tranche)	Escatalens	Commune		137 878	37 190	27		DETR à s	12 790	9	24 400	18				
Aménagement place Rémi Cornet	Lafrançaise	Commune		75 145	19 267	26		DETR à s	4 238	6	15 029	20				
Total mesure 1				579 448	135 652	23	#REF !	#REF !	28 628	8	107 024	6				
Axe Stratégique 2 : Conforter l'attractivité économique autour du bassin d'emploi au cœur du pôle de croissance régional et diffuser le développement économique sur l'ensemble du Pays																
Mesure 4 : Consolider une politique d'accueil des entreprises et favoriser le développement d'une agriculture durable																
« Les jardins de las Planes » : investissements	Labastide St Pierre	Association Les jardins de Las Planes		200 388			FSE à solliciter			avis favorable de principe						
Total mesure 4				200 388			#REF !	#REF !								
Grand projet de pays																
Etude urbaine de requalification du site de la gare	Grisolles	Commune		43 530	10 882	25		FNADT à s	à intégrer dans les travaux		10 882	25				
Aménagement de l'esplanade en face à la gare et cheminement	Grisolles	Commune		70 414	14 083	20		à l'instruction	à l'instruction		14 083	20				
Total mesure GPP				113 944	24 965	22					24 965	22				
Axe Stratégique 4 : Offrir des services aux populations pour renforcer l'équilibre social																
Mesure 7 : Elaborer un projet culturel de territoire et développer l'offre culturelle																
Construction d'une bibliothèque relais et ses abords	Lacourt St Pierre	Commune		245 000	91 590	64			38 730	16	26 430	11	26 430	11		
Maison du Patrimoine	Lafrançaise	Commune		182 922	69 000	38			69 000	38	Dans le cadre de la réflexion sur la vallée des loisirs	avis favorable de principe : 2011				
Total mesure 7				427 922	160 590	37	#REF !	107 730	25	26 430	6	26 430	6			
Mesure 8 : Développer et renforcer la qualité des services publics																
Pôle petite enfance : crèche halte garderie	L'honor de Cos	CC Sud Quercy Lafrançaise		532 487	250 952	47	FEADER à s			15 800	3	15 552	3	219 600	38	
et Relais d'assistance Maternelle				196 947	148 650	75							148 650	75		
Total mesure 8				729 434	399 602	55				15 800	2	15 552	2	368 250	51	
Axe Stratégique transversal Animer les démarches de développement durable du territoire																
Mesure 9 : Mise en œuvre d'une politique de développement durable																
Espace socio culturel avec installation photovoltaïque	Montbartier	Commune		250 000	142 295	57	79 920	32			62 375	25				
Total mesure 9				#REF !	250 000	142 295	57	79 920	32		62 375	25				
Vocation territoriale et expérimentale																
Aménagement des jardins partagés : lieu dit Champié	Grisolles	Commune		65 440	20 000	30				10 000	15	10 000	15			
TOTAL PROGRAMME				2 366 576	883 104	37	79 920	3	107 730	4	80 858	3	246 346	11	368 250	16

Le Président,



PROJETS POUR LA CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS MIDI-QUERCY

Année 2 – phase 2 (2010-2)

Programmation suite au Comité des financeurs du 10/12/2010

PAYS MIDI QUERCY

Année 2 - Phase 2 – 2010-2

Les plans de financement mentionnés ne sont qu'indicatifs, il ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

CP 11/01-19ann2

Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées										Auto financement				
			TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%	
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
AXE 1 : UN TERRITOIRE EQUITABLE																			
Mesure 2 : Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale																			
Sous-mesure 2.3 : Renforcer l'offre de services au public																			
1	Web TV "Placedelahalle.tv": vitrine et mise en réseau des acteurs et initiatives du territoire (2ème année)	PMQ	Asso Le Fond et la Forme	57 262 €	57 262 €	50 771 €	89%	20 042 €	35%		0%	12 000 €	21%		0%	18 729 €	33%	6 491 €	11%
								Leader comité Prog. 9/12/10				emplois asso (a)				CAF+MSA+ CC TVA			
2	Valorisation des technologies de l'information et de communication dans les relais de services publics	QRGA	CC QRGA	45 943 €	45 943 €	20 000 €	44%		0%	20 000 €	44%		0%		0%		0%	25 943 €	56%
										FNADT (s) + DDR (s)									
3	Restructuration globale d'un pôle de services publics (mairie, point lecture, agence postale) Volet réhab thermique déduit	Puylagarde	Commune	205 266 €	171 627 €	44 725 €	26%		0%		0%		0%	44 725 €	26%		0%	126 902 €	74%
										DDR à solliciter				réhabilitation thermique incluse					
Sous-mesure 2.4 : favoriser la mixité sociale et inter générationnelle																			
4	Réhabilitation d'un bâtiment en salle communale (ancienne école St Igne) Volet réhab thermique déduit	Ginals	Commune	270 297 €	226 001 €	122 850 €	54%		0%		0%		0%	122 850 €	54%		0%	103 151 €	46%
														réhabilitation thermique incluse (CE)(a)					
	Total Mesure 2			578 768 €	500 833 €	238 346 €	41%	20 042 €	3%	20 000 €	4%	12 000 €	2%	167 575 €	33%	18 729 €	4%	262 487 €	52%
4	TOTAL AXE 1			578 768 €	500 833 €	238 346 €	41%	20 042 €	3%	20 000 €	4%	12 000 €	2%	167 575 €	33%	18 729 €	4%	262 487 €	52%
AXE 2 : UN TERRITOIRE VIABLE																			
Mesure 3 : Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables																			
Sous-mesure 3.2 : Soutien au développement des formes de tourisme durable																			
1	Opération pilote : " le Massif au bout des doigts", pour une mise en accessibilité des sites de visites aux publics malvoyants (Caylus et St Antonin)		Asso " Braille et culture "	25 028 €	25 028 €	20 022 €	80%		0%		0%		0%	2 503 €	10%		0%	5 006 €	20%
										Etat+Région+FEDER via Masif-Central = 70%									
2	Aménagement de l'entrée des châteaux de Bruniquel	Bruniquel	Commune	69 999 €	58 528 €	21 060 €	30%		0%		0%	10 530 €	18%	10 530 €	18%		0%	37 468 €	64%
										DRAC (s)									
3	Organisation de l'équiro junior (année 2011)	PMQ	Asso équiro 2011	42 800 €	42 800 €	25 000 €	58%	13 000 €	30%		0%	5 000 €	12%	5 000 €	12%	2 000 €	5%	17 800 €	42%
								LEADER (s)				(s)	(s)	CCQRGA (s)					
Sous-mesure 3.3 : Accueil d'entreprises innovantes et soutien aux entreprises existantes																			
4	création d'un multiple rural * travaux *honoraires phase pré opérationnelle opérationnelle	Bioule	Commune	336 600 €	273 000 €	55 950 €	20%	40 950 €	15%		0%		0%	15 000 €	5%		0%	217 050 €	80%
								Leader (s)		FISAC à solliciter				15 000 €					
	Total Mesure 3			474 427 €	399 356 €	104 513 €	26%	53 950 €	14%	0 €	0%	15 530 €	4%	33 033 €	8%	2 000 €	1%	294 843 €	74%

PAYS MIDI QUERCY

Année 2 - Phase 2 – 2010-2

Les plans de financement mentionnés ne sont qu'indicatifs, il ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

CP 11/01-19ann2

Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées										Auto financement				
			TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%	
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Mesure 4 : Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables																			
Sous-mesure 4.2 : Développement des énergies renouvelables																			
5	Création d'un réseau chaleur bois collectif *dont photovoltaïque : 32 000 €	Laguépie	Commune	607 227 €	507 715 €	47 571 €	9%		0%		0%		0%	47 571 €	9%		0%	460 144 €	91%
								Dossier PRELUDE déposé											
Total Mesure 4				607 227 €	507 715 €	47 571 €	9,37%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	47 571 €	9,37%	0 €	0%	460 144 €	91%
5	TOTAL AXE 2			1 081 655 €	907 071 €	152 084 €	17%	53 950 €	6%	0 €	0%	15 530 €	2%	80 604 €	9%	2 000 €	0%	754 987 €	83%
AXE 3 : UN TERRITOIRE VIVABLE																			
Mesure 5 : Réaliser des équipements structurants pour le territoire																			
Sous-mesure 5.1 : Équipements collectifs sociaux, culturels et sportifs																			
1	Réhabilitation de la salle de spectacle (réhabilitation thermique déduite)	St Antonin	Commune	196 973 €	164 693 €	127 906 €	78%	50 000 €	30%	50 000 €	30%		0%	27 906 €	17%		0%	36 787 €	22%
								LEADER (s)		(s)		réhabilitation thermique incluse							
2	Création d'un pôle nautique	Négrepelisse	Commune	593 455 €	496 200 €	148 860 €	30%		0%		0%	74 430 €	15%	74 430 €	15%		0%	347 340 €	70%
								FNDS à solliciter											
3	Création d'une médiathèque à St Etienne de Tulmont	ST Etienne	CC TVA	765 465 €	640 021 €	416 013 €	65%		0%	224 007 €	35%	96 003 €	15%	96 003 €	15%		0%	224 008 €	35%
								DRAC (s)											
Total Mesure 5				1 555 893 €	1 300 914 €	692 779 €	53%	50 000 €	4%	274 007 €	21%	170 433 €	13%	198 339 €	15%	0 €	0%	608 135 €	47%
Mesure 6 : Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable																			
Sous-mesure 6.2 : Urbanisme stratégique et renforcement de l'armature urbaine																			
4	Aménagement global des entrées de bourg (tranche 1) rue de la mairie et de la butte entrée RD66	St Etienne de Tulmont	Commune	354 853 €	296 700 €	58 100 €	20%		0%		0%	28 100 €	9%	30 000 €	10%		0%	238 600 €	80%
5	aménagement qualitatif de la traverse du bourg (1ère tranche)	Feneyrols	Commune	224 848 €	188 000 €	42 107 €	22%		0%		0%	12 107 €	6%	30 000 €	16%		0%	145 893 €	78%
6	Aménagement du bourg (Bd Rodriguez-RD78) dans la Bastide: 2ème tr)	Réalville	Commune	436 479 €	364 949 €	56 000 €	15%		0%		0%	26 000 €	7%	30 000 €	8%		0%	308 949 €	85%
								DETR à solliciter											
7	Aménagement des espaces publics intérieurs (1ère tranche : chemin des remparts)	Montricoux	Commune	398 108 €	332 866 €	52 130 €	16%		0%		0%	22 130 €	7%	30 000 €	9%		0%	280 736 €	84%
8	Aménagement des espaces publics autour de la gare (répond également à la mesure 5.3)	Laguépie	Commune	114 627 €	95 842 €	19 168 €	20%		0%		0%		0%	19 168 €	20%		0%	76 674 €	80%
								à l'instruction											
								Leader (m)											

PAYS MIDI QUERCY

Année 2 - Phase 2 – 2010-2

Les plans de financement mentionnés ne sont qu'indicatifs, il ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

CP 11/01-19ann2

	Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées										Auto financement			
				TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%
						Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Sous-mesure 6.3 : Développement de l'offre locative																			
9	Réhabilitation d'un bâtiment dont : * 1 salle communale pour les associations * un logement locatif T3 Réhab thermique déduite	Montricoux	Commune	46 483 €	38 865 €	29 746 €	77%		0%	15 657 €	40%	1 762 €	5%	12 327 €	32%		0%	9 119 €	23%
										DGE 2010 (a) réhab thermique inclus		sur HAAP		8 892 € 3 435 €					
10	Réhabilitation d'un bâtiment communal en logement T4 Volet réhab thermique déduit	Castanet	Commune	114 717 €	95 917 €	55 800 €	58%		0%		0%		0%	55 800 €	58%		0%	40 117 €	42%
										DETR à solliciter				CE en cours					
Total Mesure 6				1 690 114 €	1 413 139 €	313 051 €	22%	0 €	0%	15 657 €	1%	90 099 €	6%	207 295 €	15%	0 €	0%	1 100 088 €	78%
Mesure 7 : Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire																			
Sous-mesure 7.2 : connaissance, valorisation et accessibilité maîtrisée des espaces naturels																			
11	élaboration d'une charte forestière de territoire PMQ	PMQ	SM PMQ	30 000 €	30 000 €	30 000 €	100%	15 000 €	50%	15 000 €	50%		0%		0%		0%	0 €	0%
								Feader 341 A (s)		DRAF (s)									
Total Mesure 7				30 000 €	30 000 €	30 000 €	100%	15 000 €	50%	15 000 €	50%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Mesure 8 : Dotation spécifique "Vocation expérimentale et expérimentation"																			
Volet 1 : Développement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (correspond également à la mesure 4.1 et 4.2)																			
12	Réhabilitation thermique de la mairie et création d'une chaufferie bois dont : chaufferie bois = 37 658€ Réhab thermique= 9 698€	Réalville	Commune	61 422 €	51 356 €	7 254 €	14%		0%		0%		0%	7 254 €	14%		0%	44 102 €	86%
13	Réhabilitation thermique d'un bâtiment communal * 1 salle communale pour les associations * 1 logement T3 Inscrit en Mesure 6.3	Montricoux	Commune	31 748 €	26 545 €	7 963 €	30%		0%		0%	7 963 €	30%	(1)	0%		0%	18 582 €	70%
14	Réhabilitation thermique d'un bâtiment communal en logement T4 Inscrit en Mesure 6.3	Castanet	Commune	53 082 €	44 383 €	13 315 €	30%		0%		0%	13 315 €	30%	(1)	0%		0%	31 068 €	70%
15	Réhabilitation thermique d'un bâtiment en salle Communale (ancienne école St Igne) Inscrit en Mesure 2.3	Ginals	Commune	78 504 €	65 639 €	19 692 €	30%		0%		0%	19 692 €	30%	(1)	0%		0%	45 947 €	70%
16	Réhabilitation thermique de la maison du patrimoine Dont MO en régie= 3 839€	Caylus	Commune	16 538 €	13 828 €	3 180 €	23%		0%		0%		0%	3 180 €	23%		0%	10 648 €	77%
17	Restructuration globale d'un pôle de services publics Volet réhabilitation thermique du projet (inscrit en Mesure 2.3)	Puylagarde	Commune	17 774 €	14 861 €	4 458 €	30%		0%		0%	4 458 €	30%		0%		0%	10 403 €	70%

PAYS MIDI QUERCY

Année 2 - Phase 2 – 2010-2

Les plans de financement mentionnés ne sont qu'indicatifs, il ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

CP 11/01-19ann2

	Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées												Auto financement	
				TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%
						Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
18	Réhabilitation thermique de la salle de spectacle projet inscrit en mes 5.1	St Antonin	Commune	77 399 €	64 715 €		0%		0%		0%		0%		0%		0%	64 715 €	100%
	Total Mesure 8			336 467 €	281 327 €	55 862 €	20%	0 €	0%	0 €	0%	45 428 €	16%	10 434 €	4%	0 €	0%	225 465 €	80%
18	TOTAL AXE 3			3 276 007 €	3 025 380 €	1 091 692 €	36%	65 000 €	2%	304 664 €	10%	305 960 €	10%	416 068 €	14%	0 €	0%	1 933 688 €	64%
27	TOTAL GENERAL (27 projets)			4 936 430 €	4 433 284 €	1 482 122 €	33,4%	138 992 €	3,14%	324 664 €	7,3%	333 490 €	7,5%	664 247 €	15,0%	20 729 €	0,47%	2 951 162 €	66,6%

(1) subvention incluse dans le projet global

Le Président,

SYNDICAT MIXTE GARONNE QUERCY GASCOGNE

CONVENTION TERRITORIALE 2008-2013

PROGRAMME D' ACTIONS 2010 phase 2 (5ème programmation)

suite au comité des financeurs du 10 décembre 2010 en vue de la Commission Permanente du 17 janvier 2011

PAYS Garonne-Quercy-Gascogne

Programme 2010 phase 2 suite au comité des financeurs du 10 décembre 2010 et à la Commission Permanente du 17 janvier 2011

(année 2/5ème programmation)

Les plans de financement mentionnés ne sont qu'indicatifs, ils ne deviendront définitifs qu'après instruction techniques des dossiers de demande de subvention par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des comités de programmations des crédits de l'Etat et de l'Europe

CP 11/01-19ann3

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Total aides pub.	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Conseil Général	%	Autres	%	Autofin.	%
AXE 1 : AFFIRMER LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE PAR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE																		
<i>Mesure 3 : Développer le potentiel touristique</i>																		
Base de plein air et de loisirs (Tranche 3 : cuisine et restauration, salle de réunion et d'activité)	St Nicolas de la Grave	CG 82		1 496 426			À solliciter		FNADT à solliciter		à l'instruction							
<i>Mesure 4 : Grand Site Touristique de Moissac</i>																		
Aménagement de l'aile orientale du cloître	Moissac	Commune		650 000	195 000	30			(s)		97500 à l'instruction	15	97 500	15				
Plan d'actions touristiques 2010	Moissac	Office de tourisme		61 884	43 318	70					30 942	50	12 376	20				
Total				711 884	238 318	33					128 442	18	109 876	15				
AXE 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR UNE OFFRE DE SERVICES ET UN CADE DE VIE DE QUALITE																		
<i>Mesure 6 : Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants</i>																		
Aménagement de village : places de la mairie et de l'église	St Cirice	Commune		155 850	42 795	28					18 395	12	24 400	16				
Parvis de l'église, piétonnier centre bourg, jardin d'agrément	Faudoas	Commune		250 000	48 800	20			DGE (s)		24 400	10	24400 en CE	10				
Consolidation des remparts avec mise en lumière	Maubec	Commune		67 100	18 300	27			DGE (s)		4 880	7	13 420	20				
Aménagement du centre bourg : Tranche 1 parvis de la mairie	Lavit	Commune		353 000	88 800	25			DGE (s)		40 000	11	2x24400	14				
Restauration de la halle	Lavit	Commune		206 500	61 950	30			FISAC à s		30 975	15	30 975	15				
Rénovation de 3 logements communaux PALULOS (chemin du Moulin de Lagne)	St Nicolas de la Grave	Commune		64 755	10 305	16					à l'instruction		10 305	16				

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Total aides pub.	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Conseil Général	%	Autres	%	Autofin.	%
Aménagement d'un parcours de promenade	Lafitte	Commune		122 000	24 400	20							24 400	20				
Chemin de Jouannelles	Donzac	Commune		64 000	12 800	20							12 800	20				
Rénovation de l'ancien logement de fonction	Tréjous	Commune		125 860	6 870	6					3 435	3	3 435	3				
Torsiac Nord et avenue J. Baylet	Valence	CC2R		À déterminer	104 000						52000(a)		52 000					
Torsiac Nord et avenue J. Baylet	Valence	Commune		À déterminer							à l'instruction		à l'instruction					
T1 : Petites rues Lagarde et du Palais, rues St Pierre, de l'Eglise, du Palais et Obscure, Place du Palais	Auwillar	CC2R		346 080	71 010	20					35505(a)	10	35 505	10				
Place de l'église : dernière phase	Auwillar	Commune		65 300	13 060	20							13 060	20				
Tranche 3 : Haut de la ville : rue de la Gendarmerie	Lauzerte	Commune		536 820	187 500	35			80 000	15	40 000	7	67 500	13				
Total				2 357 265	690 590	29			80 000	3	249 590	11	361 000	16				
TOTAUX				3 069 149	928 908	30			80 000	3	378 032	12	470 876	15				

Le Président,